

20/ 5) Subscription d'une police d'assurance couvrant les risques "Accidents"
de la voiture "Etoile 6".

Le Maire donne lecture du rapport :

" Messieurs,

J'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir approuver la convention établie entre la Commune de Saint-Denis et la Compagnie d'Assurances LA PRUDENCE AUTOMOBILE, pour l'assurance de la voiture Simca "Etoile 6" N° 26 HG du 1er Août 1962 au 31 Décembre 1962.

Avenant N° 10 à la police N° 12/5039 pour la somme de 7.936.frs.

Vu
St Denis le 18 Décembre 1962
Le Maire
Signé: Gerreau Gaudier

Approuvé à l'unanimité.